

**DÉPARTEMENT DE L'EURE**  
**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS**  
**CANTON DE GISORS**  
**COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN**

**Date de convocation** L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Madame Sonia LACAS, Maire.**

**Mercredi 4 septembre** **Etaient Présents** : Mme Sonia LACAS, M. Yvan LEROY, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, Mme Hélène DESCARREGA, M. Jean-Marie CAVÉ, M. Olivier BRANLE, Mme Diane DECHELLE, Mme Chloé NAVARRO, M. Michel CHENOUIARD.

**En exercice 15** **Absent excusé** :  
**M. Jean-Philippe ROCHE**

**Présents 12** **Absents** :  
**M. Annie TRUVELOT**  
**M. David PERNIN**

**Votant 12** **Secrétaire de séance** : Mme Hélène DESCARREGA

**Lecture et validation du PV du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2024.**

**Présentation projet étangs du Marais**

La section pêche « la truite Gisorsienne » Association faisant partie de l'entente Gisorsienne souhaite établir une convention avec la mairie de Neaufles-Saint-Martin relative à la jouissance des étangs de la commune sis route de Vernon.

Elle propose aux adhérents une carte de pêche réciprocaire qui permet de pêcher sur tous les parcours réciprocaires de l'Eure.

La convention établie pour 3 ans pourra faire l'objet d'avenant si une modification devait être faite.

L'association s'engage à laisser libre accès aux promeneurs adultes et enfants ainsi qu'à leurs chiens accompagnés.

Elle s'engage à proposer au moins une journée événementielle par an ouverte aux habitants de la commune.

L'association s'engage également à ne pas pratiquer de pêche nocturne et à entretenir régulièrement le contour de l'étang accessible et, à terme entretenir le 2<sup>ème</sup> étang.

L'association pourra faire intervenir des gardes de pêche assermentés afin de protéger au mieux le lieu et mettre fin au braconnage.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention pour l'installation de caméras de surveillance en entrées et sorties du village**

Suite aux nombreux cambriolages ces derniers mois, une proposition pour l'installation des caméras aux entrées et sorties du village avait été acceptée, à l'unanimité, lors du Conseil Municipal en date du 18 mars 2024.

De ce fait, 3 entreprises ont été sollicitées afin de procéder à l'installation d'un système de vidéo-surveillance.

Seule la Société LP System se situant sur la commune de Gisors a répondu à notre demande.

Son devis est présenté aux membres du Conseil Municipal pour un montant de 48 498.73 € H.T. soit 58 198.48 € T.T.C. pour l'installation de caméras à 10 emplacements stratégiques du village.

Les aides financières liées à la vidéo surveillance peuvent atteindre 80% du montant H.T. du projet soit un reste à charge pour la commune de 9 699.75 € H.T. soit 11 639.70 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le plan de financement et autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

#### **Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant la réfection de la toiture et du mur du préau de l'ancienne école**

Il a été constaté une dégradation sur la toiture et sur le mur du préau de l'ancienne école située au 19 place Saint Pierre.

Un devis a été demandé à Monsieur Dominique GIGUEL, artisan dans la commune, pour la réfection de la toiture et du mur de ce bâtiment.

Deux devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal :

- Devis n° DC0261 : Toiture du préau pour un montant total de 13 135.00 € H.T.
- Devis n° DC0262 : Consolidation du mur du préau pour un montant total de 5 950.00 € H.T.

Soit un total de 19 085.00 € H.T.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de réaliser ces travaux et autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

#### **Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant une étude énergétique de la salle des fêtes**

Afin d'effectuer une étude énergétique permettant de justifier la modulation portant sur les actions d'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes, un bureau d'étude a été contacté.

Cette étude a pour objectif de répondre règlementairement aux exigences énergétiques et environnementales. Cette analyse détaillée des données des bâtiments permettra de dresser une proposition chiffrée en vue d'obtenir des subventions potentielles dont celui du fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « *Fonds vert* ».

Cet Audit énergétique suivant le cahier des charges du Fonds vert est subventionné à hauteur de 100% du montant global sur lequel il y a lieu d'ajouter la TVA en vigueur (20%).

Un devis du bureau d'études techniques « ETC » sis 5 rue Fleury au Grand Quevilly (76121) est présenté aux membres du Conseil Municipal pour un montant de 3 150.00 € H.T. soit 3 780.00 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de réaliser cette étude et autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant les huisseries de la salle des fêtes**

Il a été constaté que les huisseries de la salle des fêtes se dégradent jour après jour et présentent une absence d'isolation pouvant provoquer des problèmes d'humidité et/ou de condensation.

Dans un souci d'économie des consommations électriques, il y a lieu de remplacer les huisseries de la salle des fêtes.

Il est présenté au Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORBA Menuiserie située à Bracquemont (76370) pour un montant total de 28 465.00 € H.T. soit 34 158.00 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, avec 11 voix « Pour » et 1 « Abstention » autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	11	Vote « Contre »	-	Abstention	1
---------------	----	-----------------	---	------------	---

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant la sécurisation de la RD10**

Les riverains de cette Départementale, dont des enfants, sont vulnérables lorsqu'ils empruntent cette partie de route, aussi, la municipalité souhaite vivement créer un cheminement piéton sécurisé et PMR le long de la RD10.

Une étude avait été confiée à la Communauté de Communes du Vexin Normand qui a la compétence de la voirie ainsi qu'au Cabinet Verdi, maître d'œuvre.

Après plusieurs réunions entre la commune, le département et la Communauté de Communes du Vexin Normand, le cabinet VERDI, maître d'œuvre a présenté un 1<sup>er</sup> devis de plus de 600 000.00 € T.T.C. sur environ 1 000 mètres linéaires.

Devant l'impossibilité financière de la commune de régler un tel montant, il a été décidé de parer à la partie la plus dangereuse dans un premier temps soit environ 250 mètres linéaires (du Rond-Point de Neaufles-Saint-Martin jusqu'à hauteur des terrains de football).

Ce 2<sup>ème</sup> devis s'élève à 89 000.00 € H.T. soit 106 800 € T.T.C. (dont une réserve de 13 918.70 € H.T. pour les imprévus et la révision des prix).

Les travaux d'aménagement de sécurité sont subventionnables au titre du dispositif « sécurisation des déplacements en agglomération ». Le reste à charge pour la commune s'élèverait à environ 60 000.00 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à

signer tout document correspondant à ce projet.

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant des travaux relatifs aux ruissellements d'eaux pluviales : rue du Bois et rue du Chant des Alouettes**

Les administrés de la rue du Bois et de la rue du Chant des Alouettes subissent des nuisances relatives aux ruissellements des eaux pluviales.

Il y a lieu de faire procéder à des travaux pour palier à cette problématique.

Deux entreprises ont été sollicitées, seule la société BENOIT TP a répondu à cette demande.

Le devis (n°C2024-07-27-058) présenté aux membres du Conseil Municipal s'élève à 5 838.20 € H.T. soit 7 005.84 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant le patrimoine du village : la réfection d'un calvaire**

Le calvaire situé rue de la Côte Blanche devient dangereux pour les passants.

Il y a lieu de le restaurer entièrement (socle et croix).

Monsieur Dominique GIGUEL sollicité estime les travaux à 4 650.00 € H.T. (devis n°0265).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

**Demande d'autorisation pour déposer une demande de subvention concernant des travaux relatifs aux ruissellements d'eaux pluviales : angle des rues Alexandre Laurent et Sylvain Sénécaux**

Les administrés de la rue Sénécaux subissent des nuisances relatives aux ruissellements des eaux pluviales.

Il y a lieu de faire procéder à des travaux pour palier à cette problématique.

Deux entreprises ont été sollicitées, seule la société BENOIT TP a répondu à cette demande.

Le devis (n° C2024-07-27-057) présenté aux membres du Conseil Municipal s'élève à 26 848.80 € H.T. soit 32 218.56 € T.T.C.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à déposer des demandes de subventions nécessaires auprès des différents financeurs potentiels et à signer tout document correspondant à ce projet.

Vote « Pour »	12	Vote « Contre »	-	Abstention	-
---------------	----	-----------------	---	------------	---

La séance s'est levée à 21h50

Mme Hélène DESCARREGA  
Secrétaire de Séance

Mme Sonia LACAS  
Maire

**Signatures des membres du Conseil Municipal présents :**

M. Yvan LEROY	
Mme Sylvie TURLURE	
M. Jean-Paul LEJEUNE	
Mme Carole LECONTE	
M. Jean-Pierre FONDRILLE	
Mme Hélène DESCARREGA	
M. Jean-Marie CAVÉ	
M. Olivier BRANLE	
Mme Diane DECHELLE	
Mme Chloé NAVARRO	
M. Michel CHENOUEARD	

